

JOURNAL OFFICIEL

DE LA
RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

paraissant les lundi et jeudi de chaque semaine

ABONNEMENT	6 MOIS	UN AN	ABONNEMENT ET INSERTIONS	ANNONCES ET AVIS
Côte d'Ivoire et pays de la			Adresser les demandes d'abonnement au chef du Service des Journaux officiels de la République de Côte d'Ivoire, B.P. V 70 Abidjan, BCEAO A 0005 0002.	La ligne décomposée en corps 8 de 62 lettres en signe : Interligne et blancs compris..... 2.500 francs
CAPTEAO : voie ordinaire :	22.000	42.000		Pour chaque annonce répétée, la ligne 1.500 francs
voie aérienne :	28.000	39.000		
communs : voie ordinaire.....	25.000	35.000	Les abonnés désireux de recevoir un reçu sont priés d'ajouter à leur envoi le montant de l'affranchissement.	Il n'est jamais compté moins de 10 lignes ou perçu moins de..... 25.000 francs
voie aérienne.....	30.000	50.000		Pour les exemplaires à certifier et à légaliser, il sera perçu en plus du prix du numéro les frais de timbre et de légalisation en vigueur.
Etranger : France et pays extérieurs				
communs : voie ordinaire	25.000	35.000	Les insertions au J.O.R.C.I. devront parvenir au Service des <i>Journaux officiels</i> au plus tard le jeudi précédant la date de parution du « J.O. »	
voie aérienne	30.000	50.000		
Autres pays : voie ordinaire.....	25.000	35.000		
voie aérienne	40.000	50.000		
Prix du numéro de l'année courante	1.000			
Au-delà du cinquième exemplaire	800			
Prix du numéro d'une année antérieure	1.500			
Prix du numéro légalisé.....	2.000			
Pour les envois par poste, affranchissement en plus.				

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE
2025 ACTES PRÉSIDENTIELS
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

1 ^{er} juillet ... Décret n° 2025-547 portant nomination de M. Adama DOSSO, membre du Gouvernement.	1941
18 juillet ... Décret n° 2025-599 portant naturalisation de M. Robert Raymond JEREKA.	1942
18 juillet ... Décret n° 2025-600 portant naturalisation de M. Denis DELEARD.	1942
18 juillet ... Décret n° 2025-601 portant naturalisation de Mlle Fatoumata CAMARA.	1942
30 juillet ... Décret n° 2025-669 portant nomination d'avocats généraux au parquet général près la Cour de Cassation et le Conseil d'État.	1943
11 août Décret n° 2025-675 portant naturalisation de M. Solal CACOUB.	1943
13 août Décret n° 2025-676 portant nomination de magistrats à l'Administration centrale du ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, aux sièges des Cours d'Appel et des tribunaux de première Instance et aux parquets près lesdites cours et lesdits tribunaux.	1944

TEXTES PUBLIÉS À TITRE D'INFORMATION

GES-CI	
États financiers au 31 décembre 2024	1948
MUCREF-CI	
États financiers au 31 décembre 2023	1952
WITTI FINANCES CÔTE D'IVOIRE SA	
Situation matrimoniale au 31 décembre 2024	1953
FIN'Elle	
Situation financière au 31 décembre 2024	1954

PARTIE NON OFFICIELLE

Avis et annonces	1954
------------------	------

PARTIE OFFICIELLE
ACTES PRÉSIDENTIELS
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET n° 2025-547 du 1^{er} juillet 2025 portant nomination d'un membre du Gouvernement.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Sur proposition du Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 2023-813 du 16 octobre 2023 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2023-814 du 17 octobre 2023 portant nomination des membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n° 2023-1023 du 27 décembre 2023 ;

Vu le décret n° 2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des membres du Gouvernement,

DÉCRÈTE :

Article 1.— M. Adama DOSSO est nommé ministre délégué auprès du ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur, chargé de l'Intégration africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur.

Art. 2.— Le présent décret modifie le décret n° 2023-814 du 17 octobre 2023 portant nomination des membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n° 2023-1023 du 27 décembre 2023.

Art. 3.— Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 1^{er} juillet 2025.

Alassane OUATTARA.

DÉCRET n° 2025-599 du 18 juillet 2025 portant naturalisation.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Sur rapport du garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Droits de l'Homme,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 61-415 du 14 décembre 1961 portant Code de la Nationalité ivoirienne, telle que modifiée par les lois n° 72-852 du 21 décembre 1972, n° 2004-662 du 17 décembre 2004 et n° 2013-654 du 13 septembre 2013 ;

Vu le décret n° 61-425 du 29 décembre 1961 portant application de la loi n° 61-415 du 14 décembre 1961 portant Code de la Nationalité ivoirienne ;

Vu le décret n° 2019-1096 du 18 décembre 2019 portant création du bureau central de la Naturalisation ;

Vu le décret n° 2021-451 du 8 septembre 2021 portant organisation du ministère de la Justice et des Droits de l'Homme ;

Vu le décret n° 2023-813 du 16 octobre 2023 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2023-814 du 17 octobre 2023 portant nomination des membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n° 2023-1023 du 27 décembre 2023 et le décret n° 2025-547 du 1^{er} juillet 2025 ;

Vu le décret n° 2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des membres du Gouvernement ;

Vu la demande de naturalisation présentée par M. Robert Raymond JEKERA ;

Vu l'avis favorable du bureau central de la Naturalisation à sa session du 25 mai 2025,

DÉCRÈTE :

Article 1.— M. Robert Raymond JEKERA, né le 18 janvier 2006 à Cocody/Abidjan, fils de Juliet JEKERA, résidant à Abidjan, est naturalisé Ivoirien.

Art. 2.— Le garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Droits de l'Homme est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 18 juillet 2025.

Alassane OUATTARA.

DÉCRET n° 2025-600 du 18 juillet 2025 portant naturalisation.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Sur rapport du garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Droits de l'Homme,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 61-415 du 14 décembre 1961 portant Code de la Nationalité ivoirienne, telle que modifiée par les lois n° 72-852 du 21 décembre 1972, n° 2004-662 du 17 décembre 2004 et n° 2013-654 du 13 septembre 2013 ;

Vu le décret n° 61-425 du 29 décembre 1961 portant application de la loi n° 61-415 du 14 décembre 1961 portant Code de la Nationalité ivoirienne ;

Vu le décret n° 2019-1096 du 18 décembre 2019 portant création du bureau central de la Naturalisation ;

Vu le décret n° 2021-451 du 8 septembre 2021 portant organisation du ministère de la Justice et des Droits de l'Homme ;

Vu le décret n° 2023-813 du 16 octobre 2023 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2023-814 du 17 octobre 2023 portant nomination des membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n° 2023-1023 du 27 décembre 2023 et le décret n° 2025-547 du 1^{er} juillet 2025 ;

Vu le décret n° 2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des membres du Gouvernement ;

Vu la demande de naturalisation présentée par M. Denis DELEARD ;

Vu l'avis favorable du bureau central de la Naturalisation à sa session du 25 mai 2025.

DÉCRÈTE :

Article 1.— M. Denis DELEARD, né le 30 janvier 1959 à Evian-Les-Bains, en France, fils de Louis Lucien DELEARD et de Ginette Aline Léa Renée BIZET, résidant à Abidjan, est naturalisé Ivoirien.

Art. 2.— Le garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Droits de l'Homme est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 18 juillet 2025.

Alassane OUATTARA.

DÉCRET n° 2025-601 du 18 juillet 2025 portant naturalisation.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Sur rapport du garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Droits de l'Homme,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 61-415 du 14 décembre 1961 portant Code de la Nationalité ivoirienne, telle que modifiée par les lois n° 72-852 du 21 décembre 1972, n° 2004-662 du 17 décembre 2004 et n° 2013-654 du 13 septembre 2013 ;

Vu le décret n° 61-425 du 29 décembre 1961 portant application de la loi n° 61-415 du 14 décembre 1961 portant Code de la Nationalité ivoirienne ;

Vu le décret n° 2019-1096 du 18 décembre 2019 portant création du bureau central de la Naturalisation ;

Vu le décret n° 2021-451 du 8 septembre 2021 portant organisation du ministère de la Justice et des Droits de l'Homme ;

Vu le décret n° 2023-813 du 16 octobre 2023 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2023-814 du 17 octobre 2023 portant nomination des membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n° 2023-1023 du 27 décembre 2023 et le décret n° 2025-547 du 1^{er} juillet 2025 ;

Vu le décret n° 2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des membres du Gouvernement ;

Vu la demande de naturalisation présentée par Mlle Fatoumata CAMARA ;

Vu l'avis favorable du bureau central de la Naturalisation à sa session du 25 mai 2025,

DÉCRÈTE :

Article 1.— Mlle Fatoumata CAMARA, née le 20 juillet 1988 à Yamoussoukro, fille de Mamady CAMARA et de Mariama TRAORE, résidant à Abidjan, est naturalisée Ivoirienne.

Art. 2.— Le garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Droits de l'Homme est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 18 juillet 2025.

Alassane OUATTARA.

DÉCRET n° 2025-669 du 30 juillet 2025 portant nomination d'avocats généraux au parquet général près la Cour de Cassation et le Conseil d'État.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Sur rapport du garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Droits de l'Homme,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2022-194 du 11 mars 2022 portant Statut de la Magistrature ;

Vu le décret n° 2020-883 du 21 octobre 2020 déterminant la composition et le fonctionnement du parquet général près la Cour de Cassation et le Conseil d'État ;

Vu le décret n° 2021-451 du 8 septembre 2021 portant organisation du ministère de la Justice et des Droits de l'Homme ;

Vu le décret n° 2022-852 du 9 novembre 2022 portant application de la loi n° 2022-194 du 11 mars 2022 portant Statut de la Magistrature, tel que modifié par le décret n° 2025-330 du 20 mai 2025 ;

Vu le décret n° 2023-813 du 16 octobre 2023 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2023-814 du 17 octobre 2023 portant nomination des membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n° 2023-1023 du 27 décembre 2023 et le décret n° 2025-547 du 1^{er} juillet 2025 ;

Vu le décret n° 2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des membres du Gouvernement,

DÉCRÈTE :

Article 1.— Les magistrats hors hiérarchie, groupe B après trois ans, dont les noms suivent, sont nommés avocats généraux au parquet général près la Cour de Cassation et le Conseil d'État, pour exercer la fonction de procureur général à l'Administration centrale :

- M. SOUMAHORO Moussa Aboubacar Cidick, mle 252 222-C ;

- M. KOFFI Kongoué Joachim, mle 246 683-D ;

- M. KONE Dossongui Seydou, mle 253 411-T ;

- Mme KOUAME Kindoh Rosalie épouse ZALO, mle 256 124-W ;

- M. CAMARA Siaka, mle 265 250-Z ;

- M. KAMAGATE Mohamed, mle 275 844-B.

Art. 2.— Les intéressés auront droit aux indemnités et avantages prévus par les textes en vigueur.

Art. 3.— S'ils sont déchargés de leurs fonctions à l'Administration centrale sans une autre affectation, les concernés exerceront les fonctions d'avocat général près la Cour de Cassation et le Conseil d'État.

Art. 4.— Est abrogé le décret 2021-429 du 8 septembre 2021 portant nomination de magistrats en qualité d'avocats généraux au parquet général près la Cour de Cassation et le Conseil d'État, en ce qui concerne les intéressés.

Art. 5.— Le garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, le ministre des Finances et du Budget et le procureur général près la Cour de Cassation et le Conseil d'État assurent, chacun en ce qui le concerne, l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 30 juillet 2025.

Alassane OUATTARA.

DÉCRET n° 2025-675 du 11 août 2025 portant naturalisation.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Sur rapport du garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Droits de l'Homme,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 61-415 du 14 décembre 1961 portant Code de la Nationalité ivoirienne, telle que modifiée par les lois n° 72-852 du 21 décembre 1972, n° 2004-662 du 17 décembre 2004, n° 2013-654 du 13 septembre 2013 et n° 2024-236 du 24 avril 2024 ;

Vu le décret n° 61-425 du 29 décembre 1961 portant application de la loi n° 61-415 du 14 décembre 1961 portant Code de la Nationalité ivoirienne ;

Vu le décret n° 2019-1096 du 18 décembre 2019 portant création du bureau central de la Naturalisation ;

Vu le décret n° 2021-451 du 08 septembre 2021 portant organisation du ministère de la Justice et des Droits de l'Homme ;

Vu le décret n° 2023-813 du 16 octobre 2023 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2023-814 du 17 octobre 2023 portant nomination des membres du Gouvernement, tel que modifié par les décrets n° 2023-1023 du 27 décembre 2023 et n° 2025-547 du 1^{er} juillet 2025 ;

Vu le décret n° 2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des membres du Gouvernement ;

Vu la demande de naturalisation présentée par M. Solal CACOUB.

DÉCRÈTE :

Article 1.— M. Solal CACOUB, né le 20 décembre 1993 à Paris, en France, fils de Patrice Philippe CACOUB et de Valérie ROSENTHAL, résidant à Abidjan, est naturalisé Ivoirien.

Art. 2.— Le garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Droits de l'Homme est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 11 août 2025.

Alassane OUATTARA.

DÉCRET n° 2025-676 du 13 août 2025 portant nomination de magistrats à l'Administration centrale du ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, aux sièges des Cours d'Appel et des tribunaux de première Instance, et aux parquets près lesdites cours et lesdits tribunaux.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

Sur rapport du garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Droits de l'Homme,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2022-194 du 11 mars 2022 portant Statut de la Magistrature ;

Vu le décret n° 2021-451 du 8 septembre 2021 portant organisation du ministère de la Justice et des Droits de l'Homme ;

Vu le décret n° 2022-852 du 9 novembre 2022 portant application de la loi n° 2022-194 du 11 mars 2022 portant Statut de la Magistrature, tel que modifié par le décret n° 2025-330 du 20 mai 2025 ;

Vu le décret n° 2023-813 du 16 octobre 2023 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2023-814 du 17 octobre 2023 portant nomination des membres du Gouvernement, tel que modifié par les décrets n° 2023-1023 du 27 décembre 2023 et n° 2025-547 du 1^{er} juillet 2025 ;

Vu le décret n° 2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des membres du Gouvernement ;

Vu l'avis favorable du Conseil supérieur de la Magistrature en date du 25 juillet 2025, en ce qui concerne les magistrats du Siègre ;

Vu les nécessités de service,

DÉCRÈTE :

Article 1.— Sont nommés dans les fonctions ci-après désignées, les magistrats dont les noms suivent :

ADMINISTRATION CENTRALE DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE
ET DES DROITS DE L'HOMME

- M. KOFFI YAO, mle 265 221-G, magistrat du 1^{er} grade, 1^{er} groupe, précédemment président de Chambre à la Cour d'Appel de Daloa.

COUR D'APPEL DE COMMERCE

SIÈGE

PRÉSIDENT DE CHAMBRE

- M. BLAH JULIEN HERBERT, mle 279 267-U, magistrat du 1^{er} grade, 1^{er} groupe, précédemment conseiller à ladite cour.

CONSEILLERS

- M. DOUDOU YVES STEPHANE, mle 399 175-H, magistrat du 1^{er} grade, 2^e groupe, précédemment juge au tribunal de Commerce ;

- Mme KACOU ANINI APPIA LEOPOLDINE épouse YEMAN, mle 399 207-J, magistrat du 1^{er} grade, 2^e groupe, précédemment juge des Enfants au tribunal de première Instance d'Abidjan.

COUR D'APPEL D'ABIDJAN

SIÈGE

PRÉSIDENTS DE CHAMBRE

- M. PEMONT KOUASSI MARCEL, mle 253 427-T, magistrat hors hiérarchie groupe B après 3 ans, précédemment vice-président du tribunal de première Instance d'Abidjan ;

- Mme POBLE CHANTAL, mle 265 314-D, magistrat du 1^{er} grade, 1^{er} groupe, précédemment conseiller à ladite cour ;

- Mme AMOATTANINA CLAUDE MICHELE épouse KAMAGATE, mle 275 823-W, magistrat du 1^{er} grade, 1^{er} groupe, précédemment procureur de la République près le Pôle pénal économique et financier.

CONSEILLERS

- Mme AMON AMELAN MARTINE épouse AMEYA, mle 279 282-L, magistrat du 1^{er} grade, 1^{er} groupe, précédemment substitut général près la Cour d'Appel de céans ;

- Mme YAO ADJOUA AIMEE RACHEL épouse N'GUESSAN, mle 283 368-N, magistrat du 1^{er} grade, 1^{er} groupe, précédemment juge d'Instruction à la section détachée de tribunal de Grand-Bassam ;

- Mme ALLOU EMMA DANIELLE épouse ROUBA, mle 308 829-N, magistrat du 1^{er} grade, 1^{er} groupe, précédemment juge des Tutelles au tribunal de première Instance d'Abidjan ;

- Mme BOHUI NEMEDRE JULIETTE épouse TAHOUO, mle 308 831-G, magistrat du grade 1^{er}, 2^e groupe, précédemment juge à la section détachée de tribunal d'Agboville ;

- M. BAHAGUIDY ROMEO JOSE, mle 364 911-X, magistrat du 1^{er} grade, 2^e groupe, précédemment juge d'Instruction au tribunal de première Instance d'Abidjan ;

- M. NAHI BOHOULAI JEROME, mle 344 276-N, magistrat du 1^{er} grade, 2^e groupe, précédemment juge d'Instruction au tribunal de première Instance de Bouaké.

CONSEILLER PAR INTÉRIM

- M. ZADI GUETTEY GUY-ALAIN FRANCIS, mle 446 321-S, magistrat du 2^e grade, 1^{er} groupe, précédemment substitut résident près la section détachée de tribunal de M'Bahiakro.

PARQUET

AVOCATS GÉNÉRAUX

- M. KOUASSI HAMIEN ERNEST, mle 279 300-A, magistrat du 1^{er} grade, 1^{er} groupe, précédemment avocat général près la Cour d'Appel de Daloa ;

- Mme ABE AYA ANTOINETTE épouse SYLLA, mle 308 837-E, magistrat du 1^{er} grade, 1^{er} groupe, précédemment substitut résident près la section détachée de tribunal de Grand-Bassam.

PÔLE PÉNAL ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

SIÈGE

VICE-PRÉSIDENT

- Mme KONATE DJENEBBA épouse EDOUKOU, mle 296 275-E, magistrat du 1^{er} grade, 1^{er} groupe, précédemment procureur de la République adjoint près la juridiction de céans.

JUGE D'INSTRUCTION DU 2^e CABINET

- M. ANGBONON RICHARD ANET, mle 399 163-D, magistrat du 2^e grade, 1^{er} groupe, précédemment substitut du procureur de la République près la juridiction de céans.

JUGE D'INSTRUCTION DU 3^e CABINET

- M. PALE KPEKPE MEGOSTIN, mle 364 907-C, magistrat du 1^{er} grade, 2^e groupe, précédemment juge d'Instruction du 2^e Cabinet de la juridiction de céans.

PARQUET

PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE

- M. ABOYA KOFFI JEAN-CLAUDE, mle 296 265-C, magistrat du 1^{er} grade, 1^{er} groupe, précédemment juge d'Instruction du 3^e Cabinet du Pôle pénal économique et financier.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE D'ABIDJAN

SIÈGE

VICE-PRÉSIDENT

- Mme TANO AMENAN ISABELLE épouse DIAPPONON, matricule 344 278-Y, magistrat du 1^{er} grade, 1^{er} groupe, précédemment président de la section détachée de tribunal de Grand-Bassam.

JUGE D'INSTRUCTION DU 3^e CABINET

- Mme SOUMAHORO GALE HELENE épouse SERY, matricule 331 692-T, magistrat du 1^{er} grade, 2^e groupe, précédemment juge d'Instruction à la section détachée de tribunal de Dabou.

JUGE D'INSTRUCTION DU 7^e CABINET

- M. ZUNON ANDRE ALEXANDRE JOEL, mle 429 527-Q, magistrat du 1^{er} grade, 2^e groupe, précédemment juge d'Instruction à la section détachée de tribunal de Tiassalé.

JUGE DES ENFANTS

- Mme NIAMKEY TAIBLA-MANZAN EPIPHANIE, matricule 384 619-F, magistrat du 1^{er} grade, 2^e groupe, précédemment juge d'Instruction à la section détachée de tribunal d'Adzopé.

JUGE DES TUTELLES

- Mme ABOUT OLGA N'GUESSAN épouse ZAH, matricule 364 904-H, magistrat du 1^{er} grade, 2^e groupe, précédemment juge au tribunal du Travail.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE D'ABOISSO

SIÈGE

JUGE D'INSTRUCTION

- M. VAMY JUVENAL VIEGA, mle 446 320-D, magistrat du 2^e grade, 1^{er} groupe, précédemment substitut du procureur de la République près le tribunal de première Instance de Gagnoa.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE GRAND-BASSAM

SIÈGE

PRÉSIDENT

- Mme ELOGNE ADJO DENISE, mle 296 274-D, magistrat du 1^{er} grade, 1^{er} groupe, précédemment conseiller à la Cour d'Appel d'Abidjan.

JUGE D'INSTRUCTION

- M. COULIBALY KINANDJA SALIF, mle 429 508-E, magistrat du 1^{er} grade, 2^e groupe, précédemment substitut du procureur de la République près la section détachée de tribunal de Toumodi.

PARQUET

PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE

- M. DAMOI N'GORAN EDGARD, mle 364 914-S, magistrat du 1^{er} grade, 1^{er} groupe, précédemment substitut général près la Cour d'Appel de Korhogo.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE D'ABOBO

SIÈGE

JUGE DES TUTELLES

- Mme COULIBALY KAFININ épouse KOFFI, mle 429 507-V, magistrat du 2^e grade, 1^{er} groupe, précédemment juge au tribunal de première instance de Daloa.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE D'ADZOPE

SIÈGE

JUGE D'INSTRUCTION

- M. BEYLI N'GBOTTI CAMILLE, mle 466 726-U, magistrat du 2^e grade, 1^{er} groupe, précédemment juge à la section détachée de tribunal de Toumodi.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE D'AGBOVILLE

SIÈGE

PRÉSIDENT

- M. BLADI BARTHELEMY, mle 265 318-R, magistrat du 1^{er} grade, 1^{er} groupe, précédemment président de la section détachée de tribunal de Séguela.

PARQUET

PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE

- Mme MANDODJAKOKO N'DIHISSE HORTENSE, mle 303 371-M, magistrat du 1^{er} grade, 1^{er} groupe, précédemment juge d'Instruction du 3^e Cabinet du tribunal de première Instance d'Abidjan.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE BINGERVILLE

SIÈGE

JUGE D'INSTRUCTION

- Mme KONAN ELISABETH ANNE EPIPHANIE épouse YEBOUA, mle 429 515-L, magistrat du 1^{er} grade, 2^e groupe, précédemment juge des Enfants au tribunal de céans.

JUGE DES ENFANTS

- M. CAUPHY PEKA SERGE, mle 435 717-L, magistrat du 2^e grade, 1^{er} groupe, précédemment juge d'Instruction au tribunal de céans.

JUGES

- M. LATHRO LATH HOMERE ENOC, mle 331 693-U, magistrat du 2^e grade, 1^{er} groupe, précédemment juge d'Instruction à la section détachée de tribunal de M'Bahiakro ;

- Mme BOKA CARINE, mle 399 166-G, magistrat du 2^e grade, 1^{er} groupe, précédemment juge d'Instruction à la section détachée de tribunal d'Aboisso.

PARQUET

PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE ADJOINT

- M. ASSOUAN KOUAME HYACINTHE KOUASSI, mle 275 831-W, magistrat du 1^{er} grade, 2^e groupe, précédemment substitut général près la Cour d'Appel d'Abidjan.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE DABOU

SIÈGE

JUGE D'INSTRUCTION

- Mme KOUASSI BOUAFFOU QUEEN ESTHER, mle 429 518-X, magistrat du 1^{er} grade, 2^e groupe, précédemment juge d'Instruction au tribunal de première Instance de Gagnoa.

PARQUET

SUBSTITUT DU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE

- Mme BAZIE KOUASSI MARIE JOSIANE, mle 858 471-E, magistrat du 2^e grade, 2^e groupe, précédemment substitut du procureur de la République près le tribunal de première Instance de San Pedro.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE TIASSALÉ

SIÈGE

JUGE D'INSTRUCTION

- M. KONE DRAMANE, mle 435 723-J, magistrat du 2^e grade, 1^{er} groupe, précédemment juge à la section détachée de tribunal de Guiglo.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE D'ABENGOUROU

SIÈGE

JUGE D'INSTRUCTION

- M. KOUADIO KOUAKOU VALERY, mle 466 734-U, magistrat du 2^e grade, 1^{er} groupe, précédemment juge au tribunal de première Instance de Divo.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE DIVO

SIÈGE

JUGE DES ENFANTS

- Mme KOUAME ASSIALA SANDRINE, mle 466 736-W, magistrat du 2^e grade, 1^{er} groupe, précédemment substitut du procureur de la République près le tribunal de première Instance d'Abengourou.

COUR D'APPEL DE BOUAKÉ

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE BOUAKÉ

SIÈGE

JUGE D'INSTRUCTION

- M. IRIE ADAMA DOUMBIA, mle 384 617-V, magistrat du 1^{er} grade, 2^e groupe, précédemment juge au tribunal de céans.

JUGE DES ENFANTS

- M. ZOUZOU BI YOU HYACINTHE, mle 466 749-K, magistrat du 2^e grade, 1^{er} groupe, précédemment juge au tribunal de première Instance de Dimbokro.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE DIMBOKRO

SIÈGE

JUGE D'INSTRUCTION

- Mme ZOKO PRINCESSE N'SOUT MARIE LOUISE, mle 384 616-U, magistrat du 1^{er} grade, 2^e groupe, précédemment juge d'Instruction au tribunal de première Instance de Daloa.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE M'BAHIAKRO

PARQUET

PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE

- M. ADON WILLIAM, mle 399 157-F, magistrat du 1^{er} grade, 2^e groupe, précédemment juge d'Instruction à la section de tribunal de première Instance Dimbokro.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE TOUMODI

PARQUET

SUBSTITUT DU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE

- M. LEKEHI STEPHANE ARMEL, mle 477 326-W, magistrat du 2^e grade, 2^e groupe, précédemment juge au tribunal de première Instance de San Pedro.

COUR D'APPEL DE DALOA

SIÈGE

PRÉSIDENT DE CHAMBRE

- M. N'GUESSAN KOUASSI FRANÇOIS, mle 265 239-J, magistrat du 1^{er} grade, 1^{er} groupe, précédemment conseiller à ladite cour.

CONSEILLERS

- M. BROU KOUAME BRINDOU JEAN-NOEL, mle 344 266-L, magistrat du 1^{er} grade, 2^e groupe, précédemment juge à la section détachée de tribunal de Grand-Bassam ;

- M. GOGOUA LOUIS CLEMENT LAGO, mle 376 770-Z, magistrat du 1^{er} grade, 2^e groupe, précédemment juge au tribunal de première Instance de Gagnoa ;

- M. OULAI TIECONGUIN JEAN GONTRAN, mle 384 618-E, magistrat du 1^{er} grade, 2^e groupe, précédemment juge d'Instruction au tribunal de première Instance d'Abengourou.

PARQUET

AVOCAT GÉNÉRAL

- M. FADIKA AMARA, mle 265 305-M, magistrat du 1^{er} grade, 1^{er} groupe, précédemment président du tribunal de première Instance de Gagnoa.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE DALOA

SIÈGE

JUGE D'INSTRUCTION

- M. KOFFI KOFFI SIMPLICE, mle 429 513-J, magistrat du 1^{er} grade, 2^e groupe, précédemment juge à la section détachée de tribunal de Sassandra.

JUGE DES ENFANTS

- Mme SERYTHYZLEY CAROLE EMMANUELLA, mle 809 352-N, magistrat du 2^e grade, 2^e groupe, précédemment juge au tribunal de première Instance de Bouaflé.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE SÉGUÉLA

SIÈGE

PRÉSIDENT

- M. BROU KOUAO EUGENE, mle 279 275-U, magistrat du 1^{er} grade, 1^{er} groupe, précédemment conseiller à la Cour d'Appel d'Abidjan.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE GAGNOA

SIÈGE

PRÉSIDENT

- M. AKESSE ANNE BONIFACE, mle 275 843-A, magistrat du 1^{er} grade, 1^{er} groupe, précédemment président de la section détachée de tribunal d'Agboville.

JUGE D'INSTRUCTION

- M. KRABORIS HONORE, mle 429 520-V, magistrat du 1^{er} grade, 2^e groupe, précédemment juge à la section détachée de tribunal de Soubré.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE SOUBRÉ

PARQUET

PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE

- M. BAFOUMAN KOUAKOU LUCIEN, mle 296 267-E, magistrat du 1^{er} grade, 1^{er} groupe, précédemment substitut résident à la section détachée de tribunal de Sinfra.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE SINFRAS

PARQUET

PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE

- M. ZAHE EDMOND, mle 303 372-N, magistrat du 1^{er} grade, 1^{er} groupe, précédemment substitut général près la Cour d'Appel de Bouaké.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE SAN PEDRO

PARQUET

SUBSTITUT DU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE

- Mme BLE ASSAMALA ROSETTE MICHELE, mle 809 340-W, magistrat du 2^e grade, 2^e groupe, précédemment substitut du procureur de la République près la section détachée de tribunal de Dabou.

COUR D'APPEL DE KORHOGO

SIÈGE

PRÉSIDENT DE CHAMBRE

- M. SERI GUSTAVE, mle 265 308-Y, magistrat du 1^{er} grade, 1^{er} groupe, précédemment conseiller à ladite cour.

CONSEILLER

- M. DIALLO OUMAR, mle 376 805-A, magistrat du 1^{er} grade, 2^e groupe, précédemment juge au tribunal de première Instance de Korhogo.

PARQUET

AVOCATS GÉNÉRAUX

- M. GUEHI ARMAND, mle 252 212-A, magistrat du 1^{er} grade, 1^{er} groupe, précédemment conseiller à la Cour d'Appel de céans ;

- M. NAMON KONE CYPRIEN, mle 275 828-B, magistrat du 1^{er} grade, 1^{er} groupe, précédemment substitut résident à la section détachée de tribunal de Soubré ;

- M. YOMAN BI SIA DANAMON DOMINIQUE, mle 279 298-U, magistrat du 1^{er} grade, 1^{er} groupe, précédemment procureur de la République adjoint près le tribunal de première Instance de Bingerville.

Art. 2.— Le présent décret prend effet à compter du 1^{er} octobre 2025.

Art. 3.— Le garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Droits de l'Homme et le ministre des Finances et du Budget assurent, chacun en ce qui le concerne, l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 13 août 2025.

Alassane OUATTARA.

TEXTES PUBLIÉS À TITRE D'INFORMATION

GES-CI

ÉTATS FINANCIERS - SITUATION PATRIMONIALE (BILAN VERSION DÉVELOPPÉE)

ÉTAT : C

Établissement : GROUPE D'ÉPARGNE ET DE SOUTIEN EN CÔTE D'IVOIRE (GES-CI)

DIMF 2000

Date d'arrêté : 31 décembre 2024

D : 01/01/2024

F : 31/12/2024

P : A

NS : CIV/04/10

M : 1

(en francs CFA)

Code poste	ACTIF	2024 NET	2023 NET	Code poste	PASSIF	2024 NET	2023 NET
A01	OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES	4 312 398 977	3 246 705 947	F01	OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES	653 921	378 109
A10	Valeur en caisse	254 764 820	196 866 715	F1A	Comptes ordinaires créditeurs	653 921	378 109
A11	Billets et monnaies	254 764 820	196 866 715	G01	OPÉRATIONS AVEC LES MEMBRES, BÉNÉFICIAIRES OU CLIENTS	15 701 572 495	14 492 913 704
A12	Comptes ordinaires débiteurs	2 269 263 361	1 269 601 524	G10	Comptes ordinaires créditeurs	15 583 756 993	14 405 600 265
A2A	Autres comptes de dépôts	1 788 370 796	1 780 237 708	G15	Dépôts à terme reçus	-	-
A2H	Dépôts à terme constitués	1 600 492 471	1 592 359 383	G2A	Comptes d'épargne à régime spécial	3 805 320	3 345 320
A2I	Dépôts de garantie constitués	104 718 856	104 718 856			-	-
A60	Créances rattachées	83 159 469	83 159 469	G30	Autres dépôts de garantie reçus	12 190 260	12 190 260
B01	OPÉRATIONS AVEC LES MEMBRES, BÉNÉFICIAIRES OU CLIENTS	12 955 317 983	13 236 049 130	G35	Autres dépôts reçus	-	-
B2D	Crédits court terme	9 637 144 171	9 287 959 645	G60	Emprunts	63 000 001	10 833 336
B30	Crédits à moyen terme	1 893 425 173	2 222 619 002	G70	Autres sommes dues	- 2 821 500	-
B40	Crédits à long terme	84 849 407	108 683 635	G90	Dettes rattachées	41 641 421	60 944 523
B65	Créances rattachées	235 189 701	218 085 614			-	-
B70	Crédits en souffrance	1 104 709 531	1 398 701 234	H01	OPÉRATIONS SUR TITRES ET OPÉRATIONS DIVERSES	531 734 949	575 902 201
B74	Crédit immobilisés	695 025 323	244 642 198	H10	Versements restant à effectuer	-	-
B71	Crédits en souffrance de 6 mois au plus	258 345 290	998 136 904	H40	Créditeurs divers	245 909 724	207 507 155
B72	Crédits en souffrance de plus de 6 mois à 12 mois au plus	147 249 213	155 922 132	H6A	Comptes d'ordre et divers	285 825 225	368 395 046
B73	Crédits en souffrance de plus de 12 mois à 24 mois au plus	4 089 705	-	H6B	Comptes de liaison	-	-
				H6G	Comptes de régularisation-passif	22 661 844	107 496 665
C01	OPÉRATIONS SUR TITRES ET OPÉRATIONS DIVERSES	1 049 151 534	534 708 379	H6C	Comptes de différence de conversion	-	-
		-	-	H6P	Comptes d'attente-passif	263 163 381	260 898 381
C10	Titres de placement	787 117 418	283 036 640			-	-
C40	Débiteurs divers	49 490 330	46 014 555	L01	PROVISIONS, FONDS PROPRES ET ASSIMILÉS	3 055 574 178	3 474 465 362
C55	Créances rattachées	24 550 589	22 805 918	L10	Provisions pour risques et charges	113 828 958	95 659 143
C6A	Comptes d'ordre et divers	187 993 197	182 851 266	L23	Provisions pour charges de retraite	113 828 958	95 659 143
C6G	Comptes de régularisation	94 730 239	91 054 853	L37	Réserves	715 401 574	715 401 574
C6R	Comptes d'attente actif	93 262 958	91 789 413	L41	Réserve générale	715 401 574	715 401 574
D01	VALEURS IMMOBILISÉES	972 667 049	1 526 195 920	L55	Capital	50 122 500	43 942 500
D1A	Immobilisation financières	-	480 000 000	L56	Capital appelé	50 122 500	43 942 500
D1E	Titres de participation	-	-	L58	Fonds de dotation	2 094 793 009	1 946 888 509
D1L	Titres d'investissement	-	480 000 000	L59	Report à nouveau (+ ou -)	672 573 636	1 564 629 990
D1S	Dépôts et cautionnement	1 884 860	1 884 860	L60	Excédent des produits sur les charges	-	-
D30	Immobilisation d'exploitation	970 782 189	1 044 311 060	L61	Résultat de l'exercice (+ ou -)	- 591 145 499	- 892 056 354
D31	Incorporelles	14 884 777	20 138 837	L62	Excédent ou déficit en instance d'approbation	- 591 145 499	-
D36	Corporelles	956 527 412	1 024 172 223	L65	Excédent ou déficit de l'exercice	-	892 056 354
E90	TOTAL DE L'ACTIF	19 289 535 543	18 543 659 376	L90	TOTAL DU PASSIF	19 289 535 543	18 543 659 376

ÉTAT DE FORMATION DE RÉSULTAT (VERSION DÉVELOPPÉE)

ÉTAT : C

Établissement : GROUPE D'ÉPARGNE ET DE SOUTIEN EN CÔTE D'IVOIRE (GES-CI)

DIMF 2080

D : RAO

F : 01/NT/005

Date d'arrêté : 31 décembre 2024

P : A

NS : CIV/04/10

M : 1

(en francs CFA)

Code poste	CHARGES	2024	20223	Code poste	PRODUITS	2024	2023
R08	CHARGES SUR OPÉRATIONS AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES	433 332	3 016 159	V08	PRODUITS SUR OPÉRATIONS AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES	49 738 971	125 565 364

R1L	Intérêts sur autres comptes de dépôts	-	320 961	V1Q	Intérêts sur dépôts à terme constitués	49 738 971	125 565 364
R2A	Intérêts sur comptes d'emprunts	433 332	2 695 198	V3A	PRODUITS SUR OPÉRATIONS AVEC LES MEMBRES BÉNÉFICIAIRES OU CLIENTS	2 213 232 960	2 198 095 384
R3A	CHARGES SUR OPÉRATIONS AVEC LES MEMBRES, BÉNÉFICIAIRES OU CLIENTS	50 741 017	68 289 119	V3B	Intérêts sur crédits aux membres bénéficiaires	1 702 538 182	1 664 526 939
		-	-	V3G	Autres crédits à court terme	1 338 358 073	1 273 433 753
R3C	Intérêts sur comptes des membres bénéficiaires ou clients	41 452 517	60 790 619	V3M	Intérêts sur crédits à moyen terme	346 822 155	369 522 202
R3T	Commissions	9 288 500	7 498 500	V3N	Intérêts sur crédits à long terme	17 357 954	21 540 984
	MARGES D'INTÉRÊTS BÉNÉFICIAIRES	2 211 797 582	2 252 355 470	V3R	Autres intérêts	51 669 230	72 150 666
	TOTAL CHARGE D'INTÉRÊTS	51 174 349	71 305 278	V3T	Divers intérêts	51 669 230	72 150 666
				V3X	Commissions	459 025 548	461 417 779
R4B	CHARGES SUR OPÉRATIONS SUR TITRES ET OPÉRATIONS DIVERSES	2 200 376	2 181 712		TOTAL PRODUITS D'INTÉRÊTS	2 262 971 931	2 323 660 748
R4C	Charges et pertes sur titres de placement	-	2 181 712			-	-
R4K	Charges sur opérations diverses	2 200 376	-	V4B	PRODUITS SUR OPÉRATIONS SUR TITRES ET OPÉRATIONS DIVERSES	28 025 825	22 945 106
R6V	CHARGES SUR PRESTATIONS DE SERVICES FINANCIERS	4 682 930	7 693 346	V4C	Produits et profits sur titre de placement	28 025 825	22 805 918
R6W	Charges sur les moyens de paiement	220 000	154 000	V4E	Produits sur opérations diverses	-	-
R6X	Autres charges sur prestations de services financiers	4 462 930	7 539 346	V4F	Commissions	-	139 188
	AUTRES PRODUITS FINANCIERS NETS	22 682 519	49 468 048	V5B	PRODUITS SUR IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	-	34 800 000
	AUTRES CHARGES FINANCIÈRES NETTES	6 883 306	9 875 058	V5G	PRODUITS SUR OPÉRATIONS DE CRÉDIT BAIL ET OPÉRATIONS ASSIMILÉES	1 320 000	1 440 000
	MARGE D'INTÉRÊT BÉNÉFICIAIRE	2 211 797 582	2 252 355 470	V6U	PRODUITS SUR PRESTATIONS DE SERVICES FINANCIERS	220 000	158 000
	AUTRES PRODUITS FINANCIERS NETS	22 682 519	49 468 048		AUTRES PRODUITS FINANCIERS NETS	29 565 825	59 343 106
	PRODUIT FINANCIER NET	2 234 480 101	2 301 823 518		VENTE	1 635 000	2 370 000
	CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	5 440 747 574	6 389 391 105	V8B	MARGE COMMERCIALE	1 635 000	2 370 000
S02	FRAIS DE PERSONNEL	843 797 108	822 094 211		PRODUITS GÉNÉRAUX D'EXPLOITATION	2 215 515 602	3 194 935 138
S03	Salaires et traitement	779 015 464	759 613 488	W4A	PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION	105 000	-
S04	Charges sociales	64 461 644	60 588 053	W53	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	-	20 000 000
S05	Rémunération versées aux stagiaires	320 000	1 892 670	X6B	REPRISE DE PROVISIONS ET RECUPÉRATION SUR CRÉANCES AMORTIES	2 213 775 602	3 172 565 138
S1A	IMPÔTS ET TAXES	25 584 393	21 711 260	X6C	Reprises de provisions sur créances en souffrance	2 139 891 224	2 998 606 792
S1B	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	19 987 058	18 289 366	X6D	Reprises de provisions sur créances en souffrance de 6 mois au plus	494 126 307	574 330 368
S1C	Autres impôts, taxes et prélèvement assimilés versés à l'administration des impôts	5 597 335	3 421 894	X6E	Reprises de provisions sur créance en souffrance de 6 mois à 12 mois	206 881 742	526 940 794
S1D	Impôts divers	1 926 000	1 926 000	X6F	Reprises de provisions sur créance en souffrance de 12 mois à	1 438 883 175	1 897 335 630
S1H	Droits d'enregistrement et de timbre	3 671 335	1 495 894	X6J	Récupération sur créance amorties	73 884 378	173 958 346
S2A	AUTRES CHARGES EXTERNES ET CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATION	597 023 597	516 939 032	X80	PRODUITS EXCEPTIONNELS	297 137 793	1 039 095
S2B	Services extérieurs	171 018 004	145 861 192	X81	PROFITS SUR EXERCICES ANTÉRIEURS	107 496 665	-
S2D	Loyers	6 000 000	6 000 000				
S2F	Charges locatives et de co-propriété	1 000	570 000				
S2H	Entretien et réparation	35 830 540	34 374 253				
S2J	Primes d'assurance	123 975 839	98 986 189				
S2M	Frais de formation du personnel	5 081 500	4 923 400				
S2L	Divers	129 125	1 007 350				
S3A	Autres services extérieurs	302 513 063	273 054 312				

S3B	Personnel extérieur à l'institution	12 302 680	12 559 920				
S3C	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	122 655 475	130 345 742				
S3E	Publicité, publication et relations publiques	31 670 755	2 841 555				
S3L	Déplacements, missions et réceptions	32 010 350	34 389 005				
S3M	Achats non stockés de matières et fournitures	83 603 093	74 757 460				
S3N	Frais postaux et frais de télécommunication	14 523 500	14 011 500				
S3P	Divers	5 747 210	1 007 350				
S4A	Charges diverses d'exploitation	123 492 530	98 023 528				
S4B	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires	19 768 530	19 523 503				
S4I	Frais de tenue d'assemblée	70 210 000	63 045 000				
S4S	Autres charges diverses d'exploitation non financière	33 514 000	15 455 025				
T51	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	93 678 121	97 839 955				
T54	Dotations aux amortissements des immobilisations d'exploitation	93 678 121	97 839 955				
T6B	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRECOURABLES	3 880 664 355	4 930 806 647				
T6C	Dotations aux provisions sur créances en souffrances	2 666 899 350	2 238 980 201				
T6D	Dotations aux provisions sur créances en souffrances de 6 mois au plus	1 089 635 454	665 424 604				
T6E	Dotations aux provisions sur créances en souffrances de 6 mois à 12 mois au plus	1 081 015 224	665 424 604				
T6F	Dotations aux provisions sur créances en souffrances de 12 mois à 24 mois au plus	496 248 672	908 130 993				
T6G	Dotations aux provisions pour dépréciations d'autres éléments d'actif	296 839 959	1 541 147 417				
T6H	Dotations aux provisions pour risques et charges	18 169 815	9 121 124				
T6K	Pertes sur créances irrécouvrables couvertes de provisions	898 755 231	1 141 557 905				
T80	CHARGES EXCEPTIONNELLES	796 161	162 000				
T81	PERTES SUR EXERCICES ANTÉRIEURS	4 231 925	301 000	L80	DÉFICIT	591 145 499	892 056 354
T84	TOTAL CHARGES	5 503 833 315	6 471 034 441	X84	TOTAL PRODUITS	5 503 833 315	6 471 034 441

Établissement : GROUPE D'ÉPARGNE ET DE SOUTIEN EN CÔTE D'IVOIRE (GES-CI)

ÉTAT DES CRÉANCES EN SOUFFRANCES

DIMF 2010

État : C

D : 01/01/2024

F : 31/12/2024

Date d'arrêté : 31 décembre 2024

(en francs CFA)

		A	B	C= A-B	D	E= C-D
CODE	CRÉDITS EN SOUFFRANCE	191,192 et 193 291,291 et 293, Crédits et Prêts en souffrance	162 et 254 Dépôts de garantie	soldes restants dus	199 et 299 Provisions	Crédits et Prêts en souffrance nets
B71	Crédits comportant au moins une échéance impayée <= à 6 1 mois	430 575 754		430 575 754	172 230 484	258 345 270
B72	Crédits comportant au moins une échéance impayée >6 à <= 12 mois	752 596 409		752 596 409	605 347 196	147 249 213
B73	Crédits comportant au moins une échéance impayée >12 à <= à 24 mois	1 953 971 688		1 953 971 688	1 949 881 983	4 089 705
	TOTAL	3 137 143 851	-	3 137 143 851	2 727 459 663	409 684 188

ÉTATS DES VALEURS IMMOBILISÉES

État : C

Établissement : GES-CI

Date d'arrêté : 31/12/2024

(en francs CFA)

CODE	LIBELLÉS	Montant bruts	Amortissements/Provisions	Montants nets
D1A	Immobilisations financières	4 000 000	4 000 000	0
D1E	Titres de participation	4 000 000	4 000 000	0
D1L	Titres d'investissement	0	0	0
D1S	Dépôts et cautionnements	1 884 860	0	1 884 860
D23	Immobilisations en cours	0	0	0
D24	Incorporelles	0	0	0
D25	Corporelles	0	0	0
D30	Immobilisations d'exploitation	2 050 395 780	1 079 612 841	970 782 189
D31	Incorporelles	96 819 529	82 564 752	14 254 777
D32	Droit au bail			0
D33	Autres éléments du fonds commercial			0
D34	Frais d'établissement			0
D35	Autres immobilisations incorporelles			0
D36	Corporelles	1 953 575 501	997 048 089	956 527 412
D40	Immobilisations hors exploitation	0	0	0
D41	Incorporelles	0	0	0
D42	Droit au bail			0
D43	Autres éléments du fonds commercial			0
D44	Autres immobilisations incorporelles			0
D45	Corporelles	0	0	0
	Immobilisations acquises par réalisation de garantie	0	0	0
D46	Incorporelles	0	0	0
D47	Corporelles	0	0	0

Annexe 4.1

TABLEAU DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES

DIMF 2005

État : C

Établissement : GES-CI

Date d'arrêté : 31/12/2024

(en francs CFA)

CODE	LIBELLÉS	Amortissements/ Provisions	Montants nets
	ACTIF		
B02	Créances sur les membres, bénéficiaires ou clients		
B2D	Crédits à court terme	0	9 637 144 171
B30	Crédits à moyen terme	0	1 893 425 173
B40	Crédits à long terme	0	84 849 407
B70	Crédit en souffrance	2 727 459 643	1 104 709 531
D50	Crédit-bail et opération assimilées	0	0
D51	Crédit-bail	0	0
D52	Location avec option d'achat	0	0
D53	Location-vente	0	0
D70	Créances en souffrance sur crédit-bail et opérations assimilées	0	0
	PASSIF		
G02	Dettes à l'égard des membres, bénéficiaires ou clients		
G10	Comptes ordinaires créditeurs		15 583 756 993
G15	Dépôts à terme reçus		0
G2A	Comptes d'épargne à régime spécial		0
G60	Emprunts		63 000 001
G70	Autres sommes dues	0	- 2 821 500

ETATS FINANCIERS DE LA MUCREF-CI AU 31 DECEMBRE 2023

Établissement : MUCREF-CI
Forme juridique : MUTUELLE

I. BILAN

(en FCFA)

Postes	DIMF 2000 / ACTIF	31/12/2023	31/12/2022
	LIBELLES	Montants Nets	Montants Nets
A01	OPERATIONS DE TRESORERIE ET AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES	1 508 788 896	3 664 470 449
A10	- Caisse	156 773 329	203 641 847
A12	- Comptes ordinaires débiteurs	994 318 751	3 103 131 786
A2A	- Autres comptes de dépôts débiteurs	357 696 816	357 696 816
A60	- Créances rattachées	0	0
B01	OPERATIONS AVEC LES MEMBRES, BENEFICIAIRES OU CLIENTS	7 248 272 082	5 560 821 083
B2D	Crédits à court terme	4 128 715 817	5 085 209 748
B2N	Comptes ordinaires débiteurs	0	0
B30	Crédits à moyen terme	2 984 876 525	28 955 461
B40	Crédits à long terme	125 682 283	435 702 802
B70	- Crédits en souffrance (nettes)	8 997 457	10 953 072
C01	OPERATIONS SUR TITRES & DIVERSES	1 415 514 781	462 164 417
D01	VALEURS IMMOBILISEES	889 958 164	701 829 394
D1A	- Immobilisations financières	0	0
D10	Prêts et titres subordonnés	0	0
D1S	- Dépôts & cautionnements	2 500 000	750 000
D23	- Immobilisations en cours	108 580 100	0
D30	- Immobilisations d'exploitation	556 393 258	701 079 394
D40	- Immobilisations hors-exploitation	222 484 806	0
D50	- Crédit-bail & opérations assimilées	0	0
E01	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	0	0
E02	- Actionnaires, associés ou membres, capital non appelé	0	0
E03	- Actionnaires, associés ou membres, capital appelé non versé	0	0
E05	EXCEDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS		
E90	TOTAL DE L'ACTIF	11 062 533 923	10 389 285 343
Postes	DIMF 2000 / PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
	LIBELLES	Montants	Montants
F01	OPERATIONS DE TRESORERIE ET AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES	2 440 217 597	2 958 258 864
F1A	- Comptes ordinaires créditeurs	0	0
F2A	- Autres comptes de dépôts créditeurs	0	0
F3A	- Comptes d'emprunts	2 440 217 597	2 958 258 864
F50	- Autres sommes dues	0	0
G01	OPERATIONS AVEC LES MEMBRES, BENEFICIAIRES OU CLIENTS	4 439 871 243	3 921 179 592
G10	- Comptes ordinaires créditeurs	0	0
G15	- Dépôts à terme reçus	962 652 367	584 802 276
G2A	- Comptes d'épargne à régime spécial	2 863 151 102	2 706 061 767
G70	- Autres sommes dues	614 067 774	630 315 549
H01	OPERATIONS SUR TITRES & DIVERSES	71 759 979	143 921 307
H40	- Créditeurs divers	39 914 447	110 448 628
H6A	- Comptes d'ordre & divers	31 845 532	33 472 679
K01	VERSEMENTS RESTANT A EFFECTUER SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	0
L01	PROVISIONS, FONDS PROPRES & ASSIMILES	3 888 200 298	3 365 925 580
L75	EXCEDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES		
L90	TOTAL DU PASSIF	10 840 049 117	10 389 285 343

2. HORS BILAN

Postes	DIMF 2000 / HORS BILAN	31/12/2023	31/12/2022
	LIBELLES	Nets	Nets
N1A+N1J	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES	1 381 190 000	203 855 000
N2A+N2J	ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNES	0	0
Q1A	AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	0	0
N90	ENGAGEMENTS DOUTEUX	0	0

3. COMPTE DE RESULTAT

Postes	DIMF 2080/RESULTAT	31/12/2023	31/12/2022
	LIBELLES	Montants	Montants
1.	PRODUITS BANCAIRES	1 870 001 881	1 381 527 641
V08	PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES	1 037 884	5 159 632
V1A	Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	1 037 884	1 020 454
V1L	Intérêts sur autres comptes de dépôts débiteurs	0	4 139 178
V2A	Intérêts sur comptes de prêts	0	0
V2Q	Autres intérêts	0	0
V2T	Commissions	0	0
V3A	PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LES MEMBRES, BENEFICIAIRES OU CLIENTS	1 401 795 642	988 598 102
V3B	Intérêts sur crédits aux membres, bénéficiaires ou clients	620 616 942	505 484 202
V3R	Autres intérêts	0	0
V3X	Commissions	781 178 700	483 113 900
V4B	PRODUITS SUR OPERATIONS SUR TITRES ET DIVERSES	38 573 762	0
V5G	PRODUITS SUR CREDIT-BAIL & OPERATIONS ASSIMILEES	0	0
	PRODUITS DIVERS	467 168 355	387 769 907
V6A	Produits sur opérations de change	0	0
V6F	Produits sur opérations de Hors Bilan	0	0
V6U	Produits sur prestations de services financiers	32 025	0
V7A	Autres produits d'exploitation bancaire	467 136 330	387 769 907
2.	CHARGES BANCAIRES	667 757 161	449 786 410
R08	CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES	197 352 364	28 096 980
R1A	Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	0	0
R1L	Intérêts sur autres comptes de dépôts créditeurs	0	0
R2A	Intérêts sur comptes d'emprunts	197 352 364	19 846 980
R2R	Autres intérêts	0	0
R2Z	Commissions	0	8 250 000
R3A	CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES MEMBRES, BENEFICIAIRES	141 906 091	157 899 494
R3C	Intérêts sur comptes des membres, bénéficiaires ou clients	128 792 341	117 852 476
R3N	Intérêts sur emprunts à la clientèle	0	29 126 018
R3P	Intérêts sur autres sommes dues	0	0
R3Q	Autres intérêts	0	0
R3T	Commissions	13 113 750	10 921 000
R4B	CHARGES SUR OPERATIONS SUR TITRES ET DIVERSES	899 090	0
R5E	CHARGES SUR CREDIT-BAIL & OPERATIONS ASSIMILEES	0	0
	CHARGES DIVERSES	327 599 616	263 789 936
R6A	Charges sur opérations de change	0	0
R6F	Charges sur opérations de Hors Bilan	0	0
R6V	Charges sur prestations de services financiers	5 884 518	4 314 041
R7A	Autres charges d'exploitation bancaire	321 715 098	259 475 895
3.	PRODUIT NET BANCAIRE OU FINANCIER (1-2)	1 202 244 720	931 741 231
4.	PRODUITS ACCESSOIRES NETS	22 940 000	16 228 333
5.	PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION (3+4)	1 225 184 720	947 969 564
6.	FRAIS GENERAUX	777 129 839	669 555 682
S02	FRAIS DE PERSONNEL	363 700 310	332 166 289
S1A	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	8 160 202	5 665 758
S2A	AUTRES CHARGES EXTERNES & CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATION	405 269 327	331 723 635
S2B	Services extérieurs	141 908 742	75 542 263
S3A	Autres services extérieurs	158 077 318	128 748 808
S4A	Charges diverses d'exploitation	105 283 267	127 432 564

7.	AMORTISSEMENTS & PROVISIONS NETTES SUR IMMOBILISATIONS (+T51-X51)	198 455 677	114 023 176
T51	Dotations aux amortissements & provisions sur immobilisations	198 455 677	114 023 176
X51	Reprises d'amortissements & provisions sur immobilisations	0	0
8.	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION (5-6-7)	249 599 204	164 390 706
9.	PROVISIONS NETTES SUR RISQUES (+T6B-X6B+X6J)	34 408 703	16 229 200
T6B	Dotations aux provisions & pertes sur créanciers irrécouvrables	142 865 630	146 263 760
X6B	Reprises de provisions (sauf X6J)	108 456 927	130 034 560
10.	RESULTAT D'EXPLOITATION (8 - 9)	215 190 501	148 161 506
11.	RESULTAT EXCEPTIONNEL NET	10 621 032	10 644 276
X6J	Recupérations sur créances amorties	830 418	1 701 884
X80	Produits exceptionnels	9 857 635	8 942 392
T80	Charges exceptionnelles	67 021	0
12.	RESULTAT SUR EXERCICES ANTERIEURS (X81 - T81)	851	19 986
X81	Profits sur exercices antérieurs	851	19 986
T81	Pertes sur exercices antérieurs	0	0
13.	IMPOT SUR LE BENEFICE (T82)	0	0
14.	RESULTAT NET (10 + 11 + 12 - 13)	225 812 384	158 825 768

4. TABLEAU DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES

DIMF 2005 / TABLEAU DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES		31/12/2023	
Postes	ACTIF	Amortissements / Provisions	Montants nets
B02	Créances sur les membres, bénéficiaires ou clients	47 558 024	7 248 272 082
B2D	Crédits court terme	0	4 128 715 817
B30	Crédits à moyen terme	0	2 984 876 525
B40	Crédits à long terme	0	125 682 283
B70	Crédits en souffrance et immobilisés	47 558 024	8 997 457
D50	Crédit bail et opérations assimilées	0	0
D51	Crédit-bail	0	0
D52	L.O.A.	0	0
D53	Location-vente	0	0
D70	Créances en souffrance	0	0
	PASSIF		
G02	Dettes à l'égard des membres, bénéficiaires ou clients	0	4 439 871 243
G10	Comptes ordinaires créditeurs	0	0
G15	Dépôts à terme reçus	0	962 652 367
G2A	Comptes d'épargne à régime spécial	0	2 863 151 102
G60	Emprunts	0	0
G70	Autres sommes dues	0	614 067 774

WITI FINANCES CÔTE D'IVOIRE SA
SITUATION PATRIMONIALE AU 31 DÉCEMBRE 2024
(Montants exprimés en millions de francs CFA)

ACTIF MXOF	31/12/2024	31/12/2023
Créances interbancaires	4 675	6 289
Caisse	591	756
Comptes ordinaires débiteurs	633	2 982
Autres comptes de dépôts débiteurs	3 366	2 508
Créances rattachées	85	42
Créances clientèle	46 795	42 529
Crédits court terme	23 500	20 253
Crédits moyen terme	4 825	4 759
Crédits long terme	15 062	15 900
Comptes ordinaires débiteurs	16	117
Créances en souffrance	2 372	602
Créances rattachées	1 019	898
Autres actifs et comptes d'ordres divers	1 956	1 650
Titres de placement	450	250
Comptes de stocks	54	60
Débiteurs divers	170	197
Comptes d'attente actif	436	713
Comptes de régularisation actif	846	411
Créances rattachées	0	18
Immobilisations	2 086	1 841
Immobilisations Financières nettes	0	0
Dépôts et cautionnements	43	39
Immobilisations en cours	185	49
Immobilisations incorporelles nettes	10	24
Immobilisations corporelles nettes	1 848	1 728
ACTIONNAIRES, ASSOCIÉS OU MEMBRES	315	315
TOTAL	55 827	52 624
PASSIF MXOF		
Dettes interbancaires	8 436	8 350
Comptes ordinaires créditeurs	229	0
Emprunts interbancaires	8 129	8 244
Ressources affectées	0	0
Dettes rattachées	77	106
Dettes clientèle	38 468	35 720
Comptes ordinaires créditeurs	7 539	5 800
Dépôts à terme reçus clientèle	20 345	22 287
Épargne clientèle	4 973	3 186
Dépôts de garantie clientèle	4 990	4 159
Autres sommes dues	313	71
Dettes rattachées clientèle	307	266
Autres actifs et comptes d'ordres et divers	399	575
Créditeurs divers	298	242
Comptes d'attente passif	20	186
Comptes de régularisation passif	80	147
Fonds propres	8 525	7 979
Provisions pour risques et charges	21	3
Réserves	0	0
Emprunts et titres émis subordonnés	4 521	4 521
Capital social	3 500	3 500
Report à nouveau (+ou-)	- 45	- 463
Résultat	528	419
TOTAL	55 827	52 624

RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2024

(Montant exprimés en millions de francs CFA)

COMPTE DE RÉSULTAT	31/12/2024	31/12/2023
Produits interbancaires	76	44
Charges interbancaires	- 926	- 894
Marge sur opérations interbancaires	- 849	- 850
Produits d'intérêts clientèle	6 935	4 838
Charges d'intérêts clientèle	- 1 524	- 1 101
Marge d'intérêts avec la clientèle	5 411	3 737
Commissions nettes	2 041	1 949
Produit net financier	6 603	4 836
Produits généraux	- 3	0
Transferts de charges	0	0
Frais généraux	- 4 299	- 3 491
Amortissements d'immos	- 436	- 379
Résultat d'exploitation	1 865	966
Provisions nettes	- 1 196	- 561
Reprises de provisions	780	216
Dotations aux provisions	- 1 976	- 778
Résultat exceptionnel	- 140	14
Produits exceptionnels	5	55
Charges exceptionnelles	- 146	- 41
RESULTAT AVANT IMPOT	528	419
Impôts sur les bénéfices		
RESULTAT NET	528	419

ÉTABLISSEMENT : FIN'Elle**SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2024**

(Montants exprimés en millions de francs CFA)

ACTIF	31/12/2024	31/12/2023
Créances interbancaires	4 270,1	1 830,6
Valeur en Caisse	211,2	96,0
Comptes ordinaires débiteurs	2 868,3	350,9
Autres Comptes de Dépôts débiteurs	1 150,8	1 325,8
Comptes de Prêts	-	-
Créances rattachées	39,9	57,9
Créances Clientèles	28 313,8	27 730,2
Crédits à Court terme	8 419,0	5 534,4
Comptes ordinaires débiteurs	-	35,4
Crédits à Moyen terme	14 250,9	16 658,9
Crédits à Long terme	5 216,9	3 811,7
Créances rattachées	165,8	175,4
Crédits en Souffrance	261,3	1 514,4
Autres Actifs et Comptes d'Ordres divers	163,9	319,3
Titres de Placement	16,7	-
Comptes de Stocks	-	14,6
Débiteurs divers	41,9	19,9
Comptes de Régularisation actif	90,9	270,3
Comptes d'attente actif	13,2	18,1
Immobilisations	2 071,2	1 580,2
Immobilisations financières nettes	-	-
Dépôts et Cautionnements	9,2	2,4
Immobilisations en Cours	476,3	20,1
Immobilisations incorporelles nettes	74,9	52,3
Immobilisations corporelles nettes	1 470,4	1 464,8
TOTAL DE L'ACTIF	34 819,1	31 460,3

ÉTABLISSEMENT : FIN'Elle**SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2024**

(Montants exprimés en millions de francs CFA)

PASSIF	31/12/2024	31/12/2023
Dettes interbancaires	8 200,9	6 221,3
Comptes ordinaires créditeurs	-	5,9
Comptes d'Emprunts interbancaires	6 293,4	6 092,7
Ressources affectées	-	-
Dettes rattachées	67,2	122,6

Dettes Clientèles	20 385,7	18 144,1
Comptes ordinaires créditeurs	6 373,4	6 618,6
Dépôts à termes reçus Clientèles	9 565,8	7 630,9
Épargne Clientèle	595,2	393,0
Dépôts de Garantie reçus Clientèle	3 237,7	3 094,3
Autres Dépôts reçus	200,0	100,0
Dettes rattachées	413,6	307,4
Autres Passifs et Comptes d'Ordres divers	327,5	872,6
Créditeurs divers	62,2	599,1
Comptes de Régularisation passif	123,0	170,8
Comptes d'Attente passif	142,3	102,7
Fonds propres	5 905,0	6 222,3
Provisions pour Risques et Charges	58,7	110,3
Emprunts et Titres émis subordonnés	4 046,4	4 118,7
Réserves	119,0	10,0
Capital social	1 200,0	1 200,0
Report à Nouveau (+ou-)	474,4	56,6
Résultat de l'Exercice (+ou-)	6,5	726,7
TOTAL PASSIF	34 819,1	31 460,3

ÉTABLISSEMENT : FIN'Elle**COMPTE DE RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2024**

(Montants exprimés en millions de francs CFA)

(En millions de francs CFA)

COMPTE DE RÉSULTAT	31/12/2024	31/12/2023
Produits interbancaires	27,2	116,4
Charges interbancaires	811,7	800,6
Marge sur Opérations interbancaires	- 784,5	- 684,2
Produits d'intérêts Clientèle	2 560,1	2 914,8
Charges d'intérêts Clientèle	588,8	479,1
Marge d'intérêt avec la Clientèle	1 971,3	2 435,7
Commission nettes encaissées	1 210,7	1 388,4
Produits net bancaires	2 397,5	3 139,8
Produits généraux	-	1,0
Transfert de Charges	-	-
Charges d'Exploitation	1 992,7	1 959,1
Résultat d'Exploitation non bancaire	404,8	1 181,7
Amortissements d'immobilisation	243,6	212,0
Provisions nettes	59,7	- 113,5
Reprises de Provisions	963,0	419,6
Dotations aux Provisions	903,3	533,1
Résultat exceptionnel	- 188,4	- 120,3
Produits exceptionnels	9,7	6,9
Charges exceptionnelles	198,1	127,2
Résultat avant Impôts	32,5	735,9
Impôts sur les Bénéfices	26,0	9,2
RÉSULTAT NET	6,5	726,7

PARTIE NON OFFICIELLE**ANNONCES**

L'administration n'entend nullement être responsable de la teneur des annonces ou avis publiés sous cette rubrique par les particuliers.

CERTIFICAT FONCIER COLLECTIF**N° Sik 2022 000 022**

Le présent certificat foncier est délivré à l'entité ou au groupement désigné ci-dessous au vu des résultats de l'enquête officielle n° 586/ DDA-Sik, du 25 octobre 2022, validée par le comité de gestion foncière rurale de la sous-préfecture de Sikensi, le 20 mai 2025, sur la parcelle n° 21 d'une superficie de 16 ha 22 a 95 ca.

Nom de l'entité ou du groupement : AMANY FELIX ET DAHO AMANI LOUIS.

Gestionnaire

Nom : AMANY.

Prénom : Félix.

Date et lieu de naissance : 7 novembre 1965 à Dabou.

Nom et prénoms du père : AMANY Danho Marcel.

Nom et prénom de la mère : YAO Okpobi.
Nationalité : ivoirienne.
Profession : administrateur des Greffes et Parquets.
Pièce d'identité n° : CI000896767 du 8 décembre 2020.
Établie par : ONECI.
Résidence habituelle : Abidjan.
Adresse : 07 07 36 47 55.
Agissant pour le compte de : AMANY FELIX ET DAHO AMANI LOUIS.

Liste des membres du groupement ou de l'entité

Nom et prénom : AMANY Félix.
Date et lieu de naissance : 7 novembre 1965 à Dabou.
Pièce d'identité : CI000896767.
Nom et prénoms : DAHO Amani Louis.
Date de naissance : 24 juin 1962.
Pièce d'identité n° : CI002554200.
Nom et prénoms : DAHO Amoins Marcel.
Date de naissance : 22 décembre 1972.
Pièce d'identité n° : CI003636203.
Nom et prénoms : ADOU Mel Brou Armand.
Date de naissance : 1^{er} janvier 1981
Pièce d'identité n° : CI004262516.

Établi le 29 juillet 2025 à Sikensi.

Le préfet,
KRA Siallou,
préfet hors grade.

CERTIFICAT FONCIER INDIVIDUEL

N° 06/2016/00000 771

Le présent certificat foncier est délivré au vu des résultats de l'enquête officielle n° 007 du 10 mars 2016, validée par le comité de gestion foncière rurale de Gboguhé, le 1^{er} juin 2017, sur la parcelle n° 001 d'une superficie de 19 ha 97 a 32 ca à Zahia.

Nom : GBOGBOU.
Prénoms : Gbeuly Aubert.
Date et lieu de naissance : 30 décembre 1972 à Daloa.
Nom et prénoms du père : TAPE Gbogbou Luc.
Nom et prénoms de la mère : GBEULY Yohou Rosalie.
Nationalité : ivoirienne.
Profession : publicitaire.
Pièce d'identité n° : AIN° 108 0188/0316/MI/P-U-8 du 2 mars 2016.
Établie par : le commissariat du 8^e arrondissement (Abidjan).
Résidence habituelle : Abidjan (Angré 8^e Tranche).
Adresse postale : 06 BP 2512 Abidjan 06 / Cel. : 07 49 87 20/ 60 99 99 11.
Établi le 24 juillet 2017 à Daloa.

Le préfet,
BAKO Digbé Anatole Privat,
préfet hors grade.

CERTIFICAT FONCIER INDIVIDUEL

N° 20 2025 000 018

Le présent certificat foncier est délivré au vu des résultats de l'enquête officielle n° 20/2024-ENQ/000074 du 27 décembre 2024, validée par le comité de gestion foncière rurale de Pangbankouamékro, le 10 avril 2025, sur la parcelle n° 45 d'une superficie de 41 ha 77 a 16 ca à Pangbankouamékro.

Nom : TIOTE.
Prénom : Djénéba.
Date et lieu de naissance : 5 juillet 1967 à Adjamé.
Nom et prénom du père : TIOTE Doua.
Nom et prénom de la mère : DIENA Goïna.
Nationalité : ivoirienne.
Profession : auxiliaire de Vie.
Pièce d'identité n° : CI006653019 du 29 mars 2024.

Établie par : ONECI Abidjan.
Résidence habituelle : Abidjan.

Établi le 5 août 2025 à Bouaflé.

Le préfet,
GONBAGUI Gueu Georges,
préfet hors grade.

CERTIFICAT FONCIER INDIVIDUEL

N° 20 2025 000 015

Le présent certificat foncier est délivré au vu des résultats de l'enquête officielle n° 20/2023-ENQ/000027 du 14 mars 2023, validée par le comité de gestion foncière rurale de Pangbankouamékro, le 10 avril 2025, sur la parcelle n° 41 d'une superficie de 17 ha 00 a 00 ca à Pangbankouamékro.

Nom : MANDE.
Prénom : Oumarou.
Date et lieu de naissance : 12 décembre 1981 à Bouaflé.
Nom et prénom du père : MANDE Salif.
Nom et prénom de la mère : TRAORE Néflany.
Nationalité : ivoirienne.
Profession : chauffeur de particuliers.
Pièce d'identité n° : CI000746821 du 16 octobre 2020.
Établie par : ONI Abidjan.
Résidence habituelle : Bouaflé.

Établi le 5 août 2025 à Bouaflé.

Le préfet,
GONBAGUI Gueu Georges,
préfet hors grade.

CERTIFICAT FONCIER INDIVIDUEL

N° 20 2025 000 016

Le présent certificat foncier est délivré au vu des résultats de l'enquête officielle n° 20/2023-ENQ/000026 du 14 mars 2023, validée par le comité de gestion foncière rurale de Pangbankouamékro, le 10 avril 2025, sur la parcelle n° 43 d'une superficie de 12 ha 00 a 00 ca à Pangbankouamékro.

Nom : YEO.
Prénoms : Nahoua Bakary.
Date et lieu de naissance : 31 décembre 1981 à Korhogo commune.
Nom et prénom du père : YEO Namogo.
Nom et prénom de la mère : SILUE Fanda.
Nationalité : ivoirienne.
Profession : commerçant.
Pièce d'identité n° : CI002311564 du 21 septembre 2021.
Établie par : ONI Abidjan.
Résidence habituelle : Bouaflé.

Établi le 5 août 2025 à Bouaflé.

Le préfet,
GONBAGUI Gueu Georges,
préfet hors grade.

CERTIFICAT FONCIER INDIVIDUEL

N° 74 2025 000 009

Le présent certificat foncier est délivré au vu des résultats de l'enquête officielle n° 01 du 20 juin 2024, validée par le comité de gestion foncière rurale d'Assuéfry, le 15 janvier 2025, sur la parcelle n° 01 d'une superficie de 01 ha 12 a 22 ca à Mantoukoua.

Nom : DONGO.
Prénoms : Kouadio Tchiré.
Date et lieu de naissance : 3 octobre 1982 à Assuétia Banon.
Nom et prénom du père : YAO Dongo.
Nom et prénoms de la mère : KOUASSI Affia Henéoua.
Nationalité : ivoirienne.
Profession : pasteur.
Pièce d'identité n° : CI002043572 du 9 juillet 2021.

Établie par : ONECI.
Résidence habituelle : Abidjan.
Adresse : 07 07 09 20 82.

Établi le 15 janvier 2025 à Transua.

Le préfet,
KATOU Bony Francis,
grade 1, 3^e échelon.

CERTIFICAT FONCIER INDIVIDUEL

N° 74 2025 000 010

Le présent certificat foncier est délivré au vu des résultats de l'enquête officielle n° 02 du 20 juin 2024, validée par le comité de gestion foncière rurale d'Assuefry, le 15 janvier 2025, sur la parcelle n° 02 d'une superficie de 00 ha 69 a 90 ca à Mantoukoua.

Nom : DONGO.
Prénoms : Kouadio Tchiré.
Date et lieu de naissance : 3 octobre 1982 à Assuctia Banon.
Nom et prénom du père : YAO Dongo.
Nom et prénoms de la mère : KOUASSI Affia Henéoua.
Nationalité : ivoirienne.
Profession : pasteur.
Pièce d'identité n° : CI002043572 du 9 juillet 2021.
Établie par : ONECI.
Résidence habituelle : Abidjan.
Adresse : 07 07 09 20 82.

Établi le 15 janvier 2025 à Transua.

Le préfet,
KATOU Bony Francis,
grade 1, 3^e échelon.

CERTIFICAT FONCIER INDIVIDUEL

N° 58 2023 000 025

Le présent certificat foncier est délivré au vu des résultats de l'enquête officielle n° 025 du 20 mars 2023, validée par le comité de gestion foncière rurale de Lopou, le 27 mars 2024, sur la parcelle n° 035 d'une superficie de 18 ha 99 a 79 ca à N'Doumikro.

Nom : BEUGRE.
Prénoms : Andoh Jean-Baptiste.
Date et lieu de naissance : 1^{er} octobre 1973 à Adjamé.
Nom et prénoms du père : ESSIMBO Nestor Beugré.
Nom et prénoms de la mère : ROHON Bernadette Yessoh.
Nationalité : ivoirienne.
Profession : cadre financier.
Pièce d'identité n° : CI002633879 du 14 décembre 2021.
Établie par : ONECI.
Résidence habituelle : Abidjan.
Adresse : 07 07 06 09 05.

Établi le 3 juillet 2024 à Dabou.

Le préfet,
N'ZI Kanga Remi,
préfet hors grade.

CERTIFICAT FONCIER INDIVIDUEL

N° 48 2024 0001

Le présent certificat foncier est délivré au vu des résultats de l'enquête officielle n° 032 du 28 mai 2024, validée par le comité de gestion foncière rurale de Man, le 17 avril 2025, sur la parcelle n° 002 d'une superficie de 02 ha 22 a 14 ca à Dompleu.

Nom : TRAORE.
Prénom : Mamadou.
Date et lieu de naissance : 4 mars 1968 à Dabou.
Nom et prénom du père : Séaka TRAORE.
Nom et prénom de la mère : DOUMBIA Rahama.

Nationalité : ivoirienne.
Profession : chimiste.
Pièce d'identité n° : CI000146599 du 31 août 2020.
Établie par : ONECI.
Résidence habituelle : Abidjan, Abobo.
Adresse : 07 07 80 07 80 / 05 05 64 98 25.

Établi le 1^{er} juillet 2025 à Man.

Le préfet,
SORO Fatogoma,
préfet hors grade.

CERTIFICAT FONCIER COLLECTIF

N° 4 2025 000 001

Le présent certificat foncier est délivré à l'entité ou au groupement désigné ci-dessous au vu des résultats de l'enquête officielle n° 4 2025/65/C ERMUT du 23 février 2023, validée par le comité de gestion foncière rurale de Djébonoua, le 3 août 2023, sur la parcelle n° 130/NIANGBAN d'une superficie de 08 ha 11 a 59 ca.

Nom de l'entité ou du groupement : PRESTIGE POULTRY LIMITED.

Gestionnaire

Nom : GEBREWELD.
Prénoms : Fseha Tesfu.
Date et lieu de naissance : 29 février 1988 à Wereleké.
Nom et prénoms du père : TESFU GEBREWELD KIDANU.
Nom et prénoms de la mère : AMIT TESFAYE GEBRE Michaël.
Nationalité : éthiopienne.
Profession : vétérinaire.
Pièce d'identité n° : EQ 0080872 du 8 mars 2021.
Établie par : République fédérale démocratique d'Éthiopie.
Résidence habituelle : Accra.
Adresse : + 233 54 096 44 45.

Agissant pour le compte de : PRESTIGE POULTRY LIMITED.

Liste des membres du groupement ou de l'entité

Nom et prénoms : GEBREWELD Fseha Tesfu.
Date et lieu de naissance : 29 février 1988 à Wereleké.
Pièce d'identité : EQ 0080872.
Nom et prénoms : PRESTIGE POULTRY LIMITED.
Date de naissance : 3 février 2023.
Pièce d'identité n° : CI-ABJ-03-2023-B13-01132.

Établi le 20 février 2025 à Bouaké.

Le préfet,
TUO Fozie,
préfet hors grade.

RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION D'ASSOCIATION N° 0867/MIS/DGAT/DAG/SDVA

Le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, conformément à la loi n° 60-315 du 21 septembre 1960 relative aux associations, donne récépissé de déclaration à l'association définie comme suit :

FAMILLE NANAN KOUA DALI

L'association dénommée « FAMILLE NANAN KOUA DALI » a pour objet de développer l'esprit de fraternité, d'entraide et de solidarité entre ses membres.

Siège social : Abidjan-Cocody, Riviera Bonoumin, lot n° 42, îlot n° 2.

Adresse postale : 08 BP 699 Abidjan 08.

Président : M. N'GUESSAN Kouamé Léon.

Abidjan, le 23 février 2023.

P/le ministre et P.D.,
le directeur de Cabinet,
Benjamin EFFOLI,
préfet hors grade.